

La vice-présidente
chargée des lycées et des politiques éducatives

Paris, le 4 octobre 2006

Dossier suivi par : GB
Tél : 01 53 85 63 63

Réf : CRIF/2006

Mme. Jacqueline ROUILLON
Maire de Saint-Ouen
Hôtel de Ville
6, pl. de la République
93 400 SAINT-OUEN

Objet : équipements sportifs de Saint-Ouen fréquentés par les élèves du lycée A. Blanqui.

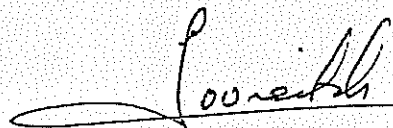
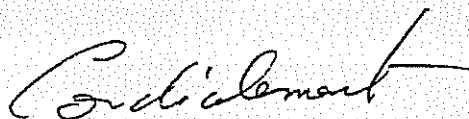
Madame le Maire,

Le lycée A. Blanqui, situé sur votre commune, ne dispose pas des installations sportives nécessaires à son bon fonctionnement (celles actuellement utilisées nécessitant un trajet qui obère le temps réellement consacré à la pratique de l'EPS).

Au mois de mars, lors de ma visite, j'avais eu l'occasion de vous indiquer que, s'agissant d'équipements sportifs fréquentés par les lycéens, la Région pouvait contribuer à un financement de nouvelles réalisations et ce jusqu'à 50% du montant des travaux plafonné à 2 000 000 € HT (sachant que la commune a par ailleurs la possibilité de solliciter en complément une aide du département).

Le proviseur, à l'occasion d'une rencontre, ayant évoqué de nouveau cette question, je souhaiterais savoir où en est votre commune dans sa réflexion sur l'éventuelle réalisation d'équipements sportifs sur les terrains situés à proximité du lycée A. Blanqui.

En l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Elisabeth Gourévitch

Copie : M. Henri Théodet, Proviseur du lycée A. Blanqui ; M. Hervé Bramy, Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis.



21 mai 2007

Madame, Monsieur,

Alors que le Conseil régional d'Ile de France consulte les conseils généraux sur le schéma prévisionnel des formations en lycées pour la période 2007/2013,

Alors que le lycée Blanqui de Saint-Ouen occupe une place originale dans les dispositifs pédagogiques (Classes préparatoires, Classes expérimentales), largement commentée dans la presse y compris locale,

Alors que les effectifs d'élèves et de personnels ont sensiblement augmenté, dans un bassin de vie où des milliers de logements ont été réalisés sur Saint-Ouen et Saint-Denis La Plaine,

Alors que la création d'équipements sportifs scolaires et leur mutualisation pour répondre aux autres besoins deviennent des urgences,

Nous assistons à un paradoxe : celui d'avoir des terrains immédiatement disponibles, une connaissance avérée des besoins pédagogiques et de vie scolaire, des engagements financiers de la Région et du Département... mais pas d'engagement des travaux de finition/extension de Blanqui.

Lors d'un Conseil d'administration en 2006, la communauté scolaire, dans son entier, a adopté un vœu, proposant aux élus et à l'Etat, une méthode « le travail et le rendu compte avec toutes les composantes de l'école, les acteurs sportifs locaux et les riverains » pour faire aboutir ce projet.

Conformément à cet esprit, nous souhaitons favoriser une rencontre dynamique sur un enjeu immédiat et territorial à l'occasion de la

Pose de 1^{ère} pierre de l'extension/finition du lycée Auguste Blanqui – Saint-Ouen

Samedi 23 juin 2007, à partir de 10h30

54, rue Charles Schmidt 93400 Saint-Ouen (M° Garibaldi)

Nous vous invitons donc à venir entendre les intentions des différentes parties invitées (Conseil Régional, Municipalité, Conseil général, Etat, Personnels, Mouvement sportif local, Député(e)...), découvrir les plans et œuvrer à la réalisation d'un grand projet de vie pour les jeunes de Saint-Ouen, de Seine-Saint-Denis, de tous les futurs utilisateurs.

Vous trouvez ci-joint copie de documents pour votre information et votre participation,

et vous invitons à faire participer toutes celles et tous ceux attachés à la défense de l'école publique pour la réussite de nos enfants et petits-enfants.

Bien à vous.

François TAQUET
Président du Conseil local FCPE Blanqui
francoistaquet@yahoo.fr
06.16.11.63.37

Michel HERVIEU
Président de la FCPE 93
administrateurs93@wanadoo.fr
06.80.84.63.58

Près du tiers des Franciliens pratiquent une activité sportive. Pourtant, les infrastructures sont insuffisantes et entravent passablement la pratique du sport, notamment dans les lycées. Dans un récent rapport, le CESR fait le point et propose des pistes de travail pour améliorer la situation.

Le déficit d'équipements sportifs en Ile-de-France

(extrait)



Activités physiques et sportives :
équipements et lieux de pratique
en Ile-de-France – Lycées et installations
sportives. • Rapporteur : Michel Ossakowsky,
Commission du tourisme, des sports et des loisirs.
/ 21 septembre 2005 /
téléchargeable sur www.cesr-iledefrance.fr

Ile-de-France compte 4,5 millions de sportifs dont 2,2 millions de licenciés dans une association ou un club, auxquels il faut ajouter 250 000 étudiants et 400 000 lycéens pratiquant des activités physiques...

Des lycées insuffisamment équipés

Si les 600 lycées d'Ile-de-France, publics et privés, étaient dotés des installations sportives réglementairement nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), « ce sont des centaines qui verrai-

Déclaration de la FCPE Lycée Auguste Blanqui Saint-Ouen (93400) Conseil d'administration du lundi 12/12/2005

(extrait)

||
Avec l'ensemble de ses classes de Seconde à 30 élèves chacune à la rentrée 2005/2006,
avec l'obligation de se rendre à l'autre bout de la ville pour pratiquer la discipline « Sports »,
avec des locaux techniques et disciplinaires insuffisants et voire inadaptés,
avec l'absence de locaux répondant aux développements pédagogiques mis en œuvre aujourd'hui,

la communauté scolaire déplore que les moyens en locaux ne correspondent plus, depuis plusieurs années déjà, aux besoins exprimés et aux projets possibles pour le lycée Auguste Blanqui.

Les parents d'élèves FCPE élus au Conseil d'administration demandent au Conseil régional :

- la mise en place d'un groupe de travail, avec toutes les parties concernées, pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la définition des besoins pédagogiques, et l'adéquation de ceux-ci avec l'environnement local,
- l'inscription au budget 2006 de frais d'études pour se faire,
- qu'il clarifie ses intentions et ses demandes vis à vis de la municipalité de Saint-Ouen.

Les parents d'élèves FCPE élus au Conseil d'administration demandent à la Municipalité :

- de faire écho, et d'y répondre favorablement, à cette demande de création d'un tel agrandissement de l'établissement et de la réalisation d'un équipement sportif adéquat,
 - de veiller à associer toutes les parties composant la communauté scolaire (ATOS, enseignants, personnels de direction, élèves et étudiants, parents) du lycée à ses projets d'aménagement du quartier.
- ||



Monsieur Michel HERVIEU
Administrateur départemental
Monsieur François TAQUET
Président du Comité local
FCPE 93
21, avenue Salvador Allendé
93000 BOBIGNY

La Vice-Présidente

10 MAI 2007

Notre référence . DCAF/SAF/JPE/AB/07_00296
Jean-Paul ESPIÉ ☎ 01.43.93.41.90
Votre référence .

Bobigny, le . - 3 MAI 2007

Messieurs,

Vous avez saisi le Département de la Seine-Saint-Denis, par courrier en février 2007, au sujet de l'extension/finition du lycée Auguste BLANQUI à Saint-Ouen et particulièrement sur la dimension des équipements sportifs.

Le Conseil général est engagé avec l'ensemble des acteurs du sport scolaire sur la défense et l'amélioration de cette pratique et particulièrement sur la nécessité d'un encadrement pédagogique par les professeurs d'éducation physique et sportive.

Sur l'aspect des équipements, votre interrogation concerne un établissement du 2ème cycle du 2nd degré. Ceci relève comme vous le soulignez de la Région.

Au regard des documents à notre disposition, ni le PPI de la région 2001, ni l'adaptation de 2006, ne prévoient l'extension/finition, de ce lycée.

Le Département pourra appuyer votre demande auprès de la Région dans le cadre de l'avis qu'il rendra sur le schéma régional de formation pour les lycées.

Dans le cadre de sa politique de promotion du sport, le Département de la Seine-Saint-Denis propose aux communes une participation financière à la construction extension de gymnases (à hauteur de 50 % sur un plafond subventionnable de 1,22 millions d'euros hors taxe) à la condition que l'utilisation collégiens concerne au moins 20% du temps de mise à disposition.

Une contribution éventuelle du Département pour l'équipement d'un lycée en équipements sportifs, sera proposée au regard des besoins d'un collège à proximité immédiate (moins de 10 mn), et des disponibilités d'ouverture aux collégiens.

Ces éléments de réponse constituent une première analyse issue des éléments d'information contenus dans votre courrier, et correspondent au cadre délibératif actuel du Conseil général.

La Direction des collèges et des actions pour la formation et la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires sur ce dispositif.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Cordialement

ADRESSE BUREAUX
124 RUE CARNOT • BOBIGNY

Toute correspondance doit être adressée à :
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
HÔTEL DU DÉPARTEMENT • BP 193 • 93003 BOBIGNY CEDEX

Téléphone : 01 43 93 93 93 • Télécopie : 01 43 93 92 23

Anne-Marie MAHEAS

Anne-Marie MAHEAS